



DATE DE PUBLICATION : 4 novembre 2024

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est au directeur départemental de la Moselle

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Lionel BRUNET, directeur départemental de la Moselle et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Patricia BISCARAT, adjointe au directeur départemental de la Moselle à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Metz, de l'antenne de proximité de Sarreguemines et du bureau d'accueil et d'information de Thionville, qui lui sont rattachés. M. Lionel BRUNET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Lorraine-Metz (Meuse et Moselle) ainsi que les groupes d'entreprises du Grand Est, dans le cadre de la grille de délégation en vigueur.

M. Lionel BRUNET peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 4 novembre 2024

Laurent SAHUQUET